

PROGRAMME DE FORMATION **SST – Formation initiale- RS 5801**

Objectifs de la formation :

- Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- Être acteur de prévention dans l'entreprise.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (protéger et mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement abondant ou étouffement, utiliser un défibrillateur ...).
- Savoir alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Public :

- Tout public à partir de 15 ans.
- Groupes de minimum 4 personnes et maximum 10.
- Pour les personnes en situation de handicap : Si vous souhaitez intégrer l'un de nos parcours, nos référentes handicap (Mesdames MILLIET Yolaine et BERTRAND Angélique 04-90-24-33-95) pourront vous accompagner et vous orienter dans la mise en œuvre de votre projet de formation.

Organisation de la formation :

- La formation (IFEP), d'une durée de 14 heures permettra l'acquisition des savoirs et savoirs-être précités.
- Durée de la formation : 2 jours complets (2 x 7h)
- Horaires de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Lieux : locaux de l'IFEP (201 impasse du raseteur 13160 Chateaufort)

pré requis :

Savoir : pas de pré requis

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Présentation des connaissances à acquérir par des formateurs spécialistes du secteur.
- Échange avec les stagiaires à partir de leur vécu.
- Exercices d'application ou travaux pratiques

Outils pédagogiques utilisés et évaluation des acquis :

- Livret de formation (synthèse des connaissances essentielles)
- Évaluation des acquis par test sous forme d'épreuves certificatives en fin de formation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation. A l'issue des 24 mois, il pourra réaliser une formation de 7h00 (MAC) qui maintiendra son certificat actif.
- Attestation de formation
- Évaluation de la formation par les stagiaires

PROGRAMME DE FORMATION EXTERNE
SST – Formation

1.Situer son rôle de Sauvetage secourisme du travail dans l'organisation des secours de l'entreprise	14H au total
2.Protéger de façon adaptée	
3 Examiner une victime	
4-Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.	
5-Secourir la victime de manière appropriée	
6-Situer son rôle de Sauvetage secourisme du travail dans l'organisation de l'entreprise.	
7-Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.	
8-Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.	
TOTAL	

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE SST – Formation initiale

1-Situer son rôle de Sauvetage secourisme du travail dans l'organisation des secours de l'entreprise.

- Qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST).
- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle (AT/MP)
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Présentation de la formation SST.
- Identifier les personnes à prévenir en cas de situation dangereuse ou d'accident dans l'entreprise

2-Protéger de façon adaptée

- Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, dommage, risque, ...
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail
Doit être capable de :
 - Connaître l'alerte aux populations.
 - Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
 - Identifier les dangers dans la situation concernée.
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées **aux dangers identifiés**.
 - Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles **il pourra être sans danger** pour lui-même, dégager la victime.

3 Examiner une victime

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
 - Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (DUER, 9 PGP).
 - Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
 - Associer aux signes décelés les résultats à atteindre.
 - Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

4-Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.

- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
 - Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
 - Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
 - Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
 - Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
 - Donner à la personne choisie les éléments du message et les

consignes pour assurer une transmission efficace.

- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5-Secourir la victime de manière appropriée

- D'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)

6-Situer son rôle de Sauveteur secourisme du travail dans l'organisation de l'entreprise.

- Identifier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- Identifier les acteurs de la prévention dans son entreprise afin de pouvoir se situer.

7-Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- Déterminer les risques et leurs dommages potentiels
- Découvrir le DUER et son utilité
- Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

8-Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement à travers le DUER en mettant en place un plan d'actions préventives et correctives avec les personnes en responsabilité.

